

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Appel d'offres ouvert

Montant supérieur au seuil de 143 000€HT

CCIC/DS/2025-033



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la réalisation d'une étude de préfiguration de projets en énergies renouvelables et de récupération, à la mise en place de solutions en énergies renouvelables, et à la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments.

Lieux d'exécution :

L'ensemble des sites de la CCI de Corse.

Nomenclature Européenne CPV :

71241000-9/Etude de faisabilité, service de conseil, analyse (Lot 1)
71356200-0/Service d'assistance technique (Lot 2)
71335000-5/Etudes techniques (Lot 3)

Caractéristiques principales :

Il s'agit :

- De réaliser des études de faisabilité des projets retenus lors de l'étude de préfiguration initiale portant sur le potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération, sur certains sites de la CCI de Corse afin d'en vérifier la faisabilité technique et économique (lot 1) ;
- De définir le rôle d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet d'installations en énergies renouvelables (bois énergie, géothermie) ;
- D'effectuer un audit énergétique, sur certains bâtiments de la CCI de Corse afin d'amener la CCI de Corse à décider des investissements appropriés.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

Afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot ou plusieurs lots.

Cependant, afin de garantir l'impartialité, l'indépendance et l'objectivité des prestations attendues, un même opérateur économique (ou toute entité appartenant au même groupe ou ayant un lien capitalistique contractuel ou organisationnel direct ou indirect) ne peut soumissionner ou être retenu à la fois pour le lot 1 et pour le lot 2.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la réalisation d'études de faisabilité et d'opportunité multi-énergies :

- Tranche ferme : Eudes de faisabilité et d'opportunité multi-énergie ;
 - Tranche Optionnelle 1 : Etudes de faisabilité de l'Aéroport d'Ajaccio en bois énergie ;
 - Tranche Optionnelle 2 : Etudes de faisabilité de l'Aéroport de Bastia en bois énergie ;
 - Tranche Optionnelle 3 : Etudes de faisabilité de l'Aéroport d'Ajaccio en géothermie (Champ de sondes) ;
 - Tranche Optionnelle 4 : Etudes de faisabilité de l'Aéroport de Bastia (PAC Eau de nappe).

Lot 2 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la mise en place de solutions en énergies renouvelables :

- Tranche ferme : La mise en place de solutions en énergies renouvelables ;
 - Tranche Optionnelle 1 : Aéroport d'Ajaccio en bois énergie ;
 - Tranche Optionnelle 2 : Aéroport d'Ajaccio en géothermie (champ de sondes) ;
 - Tranche Optionnelle 3 : Aéroport de Bastia en bois énergie ;
 - Tranche Optionnelle 4 : Aéroport de Bastia en géothermie (eau de nappes) ;
 - Tranche Optionnelle 5 : Aéroport de Calvi en bois énergie (suite 1) ;
 - Tranche Optionnelle 6 : Bâtiment Consulaire d'Ajaccio en bois énergie (suite 2) ;
 - Tranche Optionnelle 7 : Centre de formation de Bastia en bois énergie (suite 3) ;
 - Tranche Optionnelle 8 : Port de commerce de Propriano en bois énergie (suite 4) ;
 - Tranche Optionnelle 9 : Aéroport de Figari en géothermie -champ de sondes- (suite 5) ;
 - Tranche Optionnelle 10 : Port de commerce de Bastia en thalassothermie (Suite 6) ;
 - Tranche Optionnelle 11 : Aéroport d'Ajaccio en bois énergie (suite 7) ;
 - Tranche Optionnelle 12 : Aéroport d'Ajaccio en géothermie (suite 8) ;
 - Tranche Optionnelle 13 : Aéroport de Bastia en bois énergie (suite 9) ;
 - Tranche Optionnelle 14 : Aéroport d'Ajaccio en géothermie – eau de nappes (suite10).

Lot 3 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments :

- Tranche ferme : Bâtiment Consulaire de Bastia – Centre de formation d'Ajaccio – Port de commerce de Bonifacio (Gare maritime) – Port de commerce de l'île Rousse (Gare maritime) – Port de commerce de Porto-Vecchio (Gare maritime) ;
 - Tranche Optionnelle 1 : Port de Commerce d'Ajaccio (Gare maritime) ;
 - Tranche Optionnelle 2 : Palais des Congrès.

La décision concernant l'affermissement et la réalisation des travaux des tranches optionnelles sera prise, au plus tard, dans les vingt-quatre mois suivants l'ordre de services concernant la tranche ferme.

En cas d'absence de décision d'affermissement des tranches optionnelles, le titulaire du marché sera dégagé de toute obligation et le marché sera considéré comme achevé.

Le titulaire du présent marché ne percevra aucune indemnité de dédit en cas de non-affermissement des tranches optionnelles.

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Mode de passation du marché :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2113-4, R.2113-5, R.2113-6, R.2124-2 ;1°, R.2161-2, R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.1, R.2162-4.2°, R.2162-7 à 10 du Code de la Commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur, par application des dispositions de l'article R.2161-11 du Code de la Commande Publique ne peut négocier avec les soumissionnaires.

Il lui est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique ;
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement ;
- Crédits ouverts aux sections comptables 101, 102, 120, 125, 135, 221, 222, 223, 224, 225, 331, 333, 661, 741 et 742.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations d'extension et/ou de construction de bâtiments aéroportuaires.
- Le référencement RG délivré par un organisme accrédité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures et des offres :

Le 04 novembre 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures pour chacun des lots :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées pour chacun des lots selon les critères de sélection ci-après :

- Au regard des garanties et de la capacité économique et financière ;
- Des capacités techniques et professionnelles ;
- De la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années ;
- Du référencement RGE.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants pour chacun des lots :

- Prix des prestations (60%)
- Valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :
 - Les moyens humains dédiés avec leurs qualifications ;
 - La méthodologie adoptée pour la réalisation de la mission ;
 - Le délai global de réalisation ;
 - Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases de la mission.

Durée de validité des offres :

06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :

2025-033

Renseignements complémentaires d'ordre Administratifs et Techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site

www.telerecours.fr par :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre ;
- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ;
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 03 octobre 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 03 octobre 2025